

## Avant-propos

Si plusieurs ouvrages des deux séries « Innovation et recherche responsables » et « Innovation et responsabilité » abordent principalement les domaines de l'innovation et de la recherche, celui-ci porte sur le domaine de la politique. À quelles conditions peut-on parler d'innovation démocratique (Reber 2020a) ? Quelles sont les **conditions** d'un débat démocratique satisfaisant sur les plans normatifs et pratiques ? Ouvrage de philosophie, il traite de façon très approfondie les **conditions normatives** de la démocratie, resituées dans les débats de la théorie la plus féconde, celle de la démocratie délibérative. Il discute entre autres les contributions de ceux qui sont reconnus comme ses fondateurs, Rawls et Habermas, pour montrer leurs désaccords, les limites des solutions qu'ils proposent. Bien plus, il insiste sur le fait que ces théoriciens n'envisagent pas que leurs travaux puissent offrir les garanties pour des débats réels menés entre individus. Ils parlent respectivement de conjecture et de fiction. Si de nombreuses analyses se réclament de la délibération, pour l'évaluer, et si les expériences délibératives en mini-publics croissent de façon exponentielle, il est urgent de prendre connaissance des problèmes indiqués et non résolus pour pouvoir choisir les **conditions pertinentes** d'un bon débat.

Le terme de « démocratique » a été préféré à « citoyen ». En effet, qualifier les débats de « citoyens » implique la disposition de vertus à avoir que d'autres n'auraient pas ou auraient perdues. De plus, élus, décideurs, experts invités dans ces débats sont aussi des citoyens. Si leurs responsabilités sont différentes, la qualité de citoyen ne doit pas leur être enlevée. « Démocratique » indique surtout la manière de justifier et conduire ces débats et leur inscription dans un système démocratique plus vaste. On devrait même dire un système de systèmes, où la délibération devrait être attendue au sein de toutes les scènes de discussion et entre elles.

Finalement, l'ouvrage donne à voir les conditions de trois débats de très grande ampleur qui ont été menés récemment dans une grande démocratie, la France : le

Grand débat national, la Convention citoyenne pour le climat et le débat d'une très grande région, la Convention citoyenne d'Occitanie. Les conditions de mise en œuvre de ces débats ne sont pas simplement normatives, mais aussi **contextuelles**. Tous les trois ont traité d'un problème qui touche tous les pays du monde : celui de la transition écologique requise pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'ouvrage traite notamment des tentatives visant à une participation plus large des citoyens à la vie politique, mais surtout aux délibérations politiques. La participation et l'inclusion font certes partie des composantes de l'innovation et de la recherche responsables (IRR). Si la participation est peu explicitée, elle doit être complétée par la délibération pour pouvoir faire tenir ensemble les réquisits de l'IRR que sont l'égalité de genre, l'éducation scientifique, l'ouverture, l'éthique et la gouvernance. Pourtant, la délibération telle qu'elle a été pensée dans la communauté de recherche travaillant sur l'IRR et celle plus ancienne, spécialisée autour de la théorie de la démocratie délibérative (TDD), ont évolué parallèlement (Reber 2018a). Des sens différents ont même été donnés à la notion de délibération. Cet ouvrage établit cette liaison (Pellé et Reber 2015b). Il veut pallier les faiblesses de la délibération telle qu'elle a été comprise dans des textes de la communauté tournée vers l'IRR. À l'inverse, il indique que la TDD aurait avantage à tirer parti du souci d'inclure la responsabilité dans la délibération, pour qu'elle ne reste pas que de la discussion en vue d'une décision. Souvent, la notion de responsabilité, sous ses différentes acceptions, est absente de la réflexion dans le domaine politique (Rosanvallon 2015) où, pourtant, l'intrication des responsabilités est omniprésente (Bovens *et al.* 2014), que ce soit pour les responsabilités distribuées institutionnellement que dans la manière même dont les personnes élues ou choisies s'en acquittent. Une bonne partie des problèmes de confiance et de défiance en politique ont partie liée avec la responsabilité. C'est souvent la voie de la critique qu'emprunte la mise en cause de la responsabilité d'autrui. Or, l'appel à « répondre de » est souvent écrasé par la critique, dans sa forme première et réactive de sanction négative, sans jugement développé ni justification.

Pour envisager différentes formes de mise en cause et de critiques, le « répondre de », explicitant sa responsabilité, peut trouver place au sein de cadres comme la conversation, la délibération et/ou la considération, mobilisant des capacités communicationnelles, allant des questions à l'argumentation.

Les liens entre communication et responsabilité sont de grande importance pour la vie démocratique. Ils prennent la forme de demandes croissantes de participation ou de délibération revendiquées comme innovantes, ou de nouvelles exigences à l'égard de la démocratie. Pourtant, de nombreux problèmes théoriques demeurent, que ni Rawls ni Habermas n'ont résolus, pourtant reconnus comme fondateurs de la théorie de la démocratie délibérative (Bächtiger *et al.* 2018 ; Chambers 2018 ; Floridia 2018). La

confrontation entre ces deux auteurs est instruite ici en détail, ainsi que leurs reprises souvent téméraires, voire fautives, pour des travaux empiriques, ce que ni l'un ni l'autre n'encourage, tant s'en faut. Reprise et approfondissement de la délibération sont donc nécessaires pour mieux la fonder et pouvoir ensuite mener des travaux empiriques plus cohérents. Il ne faut pas s'abriter sous leur autorité mal comprise. Bien au contraire, il convient de privilégier une logique plus expérimentale et pragmatiste et, en même temps, d'apprendre de ces essais sans se précipiter trop vite vers telle ou telle forme d'institutionnalisation. Tenir en même temps philosophie, en connaissance de cause, et expérience sociopolitique est l'un des paris de cet ouvrage. Il met en discussion différents types de programmes de recherche au croisement de la philosophie et des sciences sociales et politiques.

La communication, associée à la délibération, ne vise pas simplement une description du monde, les expressions individuelles d'impressions ou celles de sentiments : elle doit permettre d'exprimer des attentes, de juger, de changer et d'engager à faire. Au-delà du respect des participants au débat, la communication se construit grâce à un **ordre du discours**, largement hérité de la rhétorique. Cet ordre, s'il est négligé, participe au chaos du monde et au désordre de son avenir. Narration, interprétation et argumentation organisent différemment cet ordre du discours. Il ne s'agit pas que de « guerre des narrations », expression populaire aujourd'hui et présentée, à tort, comme une découverte. Ces capacités communicationnelles aident à la coordination et à la prise de risque de la **conversation**, à l'expression des désaccords et des incertitudes, ou encore pour enquêter avec attention pour la **délibération**. Ces capacités, dans le cas de la **considération**, prennent soin en même temps des partenaires de la discussion qu'à toutes les dimensions de l'examen qu'il faut prendre en compte. La considération, par sa richesse conceptuelle, fait jouer ensemble des niveaux, des domaines, des aspects de la communication et de la réflexion, individuelle et collective. Cet ouvrage insiste sur cette promesse qui est l'envers du ressentiment ou de la critique défiante, qui menace la vie collective dans nos sociétés complexes et pluralistes. En effet, la considération crée de la confiance, pièce essentielle pour toutes les actions collectives, entre individus et envers les institutions, que ce soit face à des défis comme une pandémie ou la lutte contre le réchauffement climatique. Si la critique a toute sa place en démocratie, toutes les critiques ne l'ont pas. Elles peuvent être faibles tant par la forme, le contenu que la façon même dont elles s'adressent aux autres, ainsi que la complexité des problèmes et le pluralisme des critiques qu'elles prennent en compte ou pas, pour des « jugements tout bien considérés ».

Or c'est bien la critique qui est indirectement au cœur des difficultés du jugement chez Rawls qui oblige à reconnaître ce qu'il appelle le **fait du pluralisme raisonnable**. Habermas, au contraire, défend, pour sa part, une critique rationnelle ultimement fondée sur des arguments, ce qui fait échapper cette critique au relativisme. Or j'analyse dans

l'ouvrage cet écart avec attention : si les solutions de Rawls et d'Habermas ne sont pas convaincantes, elles pointent des problèmes réels, impensés par les promoteurs de la participation. Tous deux indiquent des directions qui méritent attention.

Il faut donc poursuivre la confrontation au double pluralisme, celui des savoirs et celui de l'éthique, amorcée dans *La délibération des meilleurs des mondes, entre précaution et pluralisme* (Reber 2017b).

Au cours des pages, l'ouvrage revient sur une expérience hors du commun, sans doute une première au niveau d'un grand pays démocratique : le Grand débat national, qui eut lieu en France dans la première partie de l'année 2019 à la suite de la crise dite des Gilets jaunes. Ce débat hors norme fut suivi d'une expérience : la Convention citoyenne pour le climat (2019-2021). Pendant dix-sept mois, 150 citoyens tirés au sort furent au cœur d'une expérience qu'auraient pu envier les tenants du rapprochement entre IRR et démocratie délibérative (Reber 2020a). Une troisième expérience fut inspirée par cette dernière pour une Convention citoyenne en Occitanie (2020). Avec ces trois cas, nous quittons les expériences participatives ou délibératives, certes parfois sophistiquées, mais qui restent aussi confinées que confidentielles. Surtout, l'une de leurs faiblesses majeures est le désintérêt des décideurs politiques, tous pouvoirs confondus, qui, pour la plupart, ignorent même ces expériences (Dryzek *et al.* 2019). Or les deux premières expériences ont été lancées à l'initiative du président de la République française, et la troisième de celle d'une présidente de région. C'est sans doute la première fois qu'une grande et ancienne démocratie se risque à pareil exercice avec une pareille ampleur.

Au niveau international, ces expériences pullulent (OCDE 2020)<sup>1</sup>. C'est le cas d'autres conventions européennes – Quelle est votre Europe ?<sup>2</sup> –, déjà avant le Grand débat national français, et de celle qui a débuté à l'automne 2021 sur l'avenir de l'Europe<sup>3</sup>. Cette dernière entremêle débats nationaux, assemblées citoyennes (quatre panels de 800 citoyens tirés au sort) et assemblées plénières hybrides composées des délégués des panels et d'autres citoyens (notamment des débats nationaux), de parlementaires, d'autres élus à d'autres échelons territoriaux, de ministres et de commissaires européens.

Les chapitres qui suivent exploiteront les avancées théoriques proposées pour mieux comprendre ces expériences, qui sont d'intérêt pour toutes les démocraties, notamment

---

1. Voir pour un recensement très hétérogène le site Participedia qui compte 1 724 expériences, 333 méthodes dans 134 pays (au 11 mars 2021) : [www.participedia.net](http://www.participedia.net) [Consulté le 11 mars 2021].

2. Voir : [www.ec.europa.eu/france/news/20180509\\_consultation\\_en\\_ligne\\_fr](http://www.ec.europa.eu/france/news/20180509_consultation_en_ligne_fr).

3. Voir : [www.europa.eu/european-union/conference-future-europe\\_fr](http://www.europa.eu/european-union/conference-future-europe_fr).

avec le défi du recours à celles-ci pour conduire une transition écologique face au réchauffement climatique, avec un souci d'inclusion des parties prenantes et dans un esprit de justice sociale. En effet, la question soumise à la Convention française citoyenne pour le climat était rédigée ainsi : « Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale ? »

Ce livre montre ainsi que les expériences confinées relevant de l'IRR peuvent informer des pratiques politiques plus larges et surtout alimenter la réflexion pour penser la participation et la délibération sur plusieurs échelles. La délibération entre plusieurs échelles et à plusieurs échelles peut s'appuyer sur les ressources anciennes de la rhétorique, que redécouvre la psychologie politique et cognitive. La rhétorique a intégré la part à accorder aux émotions, à la critique, au jugement et à sa suspension, tous utiles pour la vie politique dans les sociétés politiques ouvertes. Elle a développé les ressources communicationnelles, notamment narratives, interprétatives et argumentatives, au gré de la complexification des institutions. Ces ressources peuvent se déployer dans la **conversation**, haut lieu de l'oralité et de la participation politique, dans la **délibération**, mais de façon plus prometteuse : dans la **considération**, tenant en même temps l'attention aux personnes et à l'examen des questions abordées, avec la prise de hauteur attendue.

Bon nombre de débats ayant ponctué la transition de la démocratie délibérative sont donc très périphériques par rapport aux difficultés de la critique rationnelle et du jugement, autant monumentales que décisives : le destin du jugement est lié à celui de la critique, pour atteindre des jugements « tout bien considérés ». Critiques et jugements sont consubstantiels à la modernité et à la démocratie.

## Introduction

« Mal nommer un objet c'est  
ajouter au malheur de ce monde. »

Albert Camus, *Œuvres complètes 1*

La phrase rendue célèbre par Albert Camus, qui l'empruntait au philosophe Brice Parain<sup>1</sup>, me permet d'indiquer l'un des problèmes majeurs traités dans cet ouvrage. Toutefois, il s'agit de faire un pas de plus. Ce n'est pas de la seule nomination, des choix et des usages des mots dont il s'agit, mais de leur mise en ordre, de l'**ordre du discours**. S'il est vrai que la nomination ou la définition peut ajouter à la misère du monde quand elle n'est pas attentive et ajustée, c'est encore plus vrai pour l'ordre des discours. De plus, il ne s'agit pas des seuls objets concrets. En effet, pour bon nombre de discours, ceux qui portent par exemple sur la politique à venir, ou ceux dont les objets sont abstraits – partiellement ou totalement, comme la justice ou la responsabilité –, différentes définitions, interprétations et mises en ordre des discours pour les nommer, les exprimer, les partager et les discuter sont possibles. Pour le dire vite, même si nous l'avons oublié, la rhétorique, dans son sens le plus noble et exigeant, a permis d'élaborer et d'ordonner le discours. Son destin est lié à la vitalité de la politique et de la démocratie.

---

1. Brice Parain, qui fut l'un des fondateurs des éditions La Pléiade, est l'auteur de plusieurs ouvrages dont deux, tirés de sa thèse, ont marqué Camus : *Recherches sur la nature et les fonctions du langage* (1942), et *Essai sur le logos platonicien* (1942). Parain remarqua assez vite les limites de l'existentialisme. La phrase de Camus dans son entièreté est : « L'idée profonde de Parain est une idée d'honnêteté : la critique du langage ne peut éluder ce fait que nos paroles nous engagent et que nous devons leur être fidèles. Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde. Et justement la misère humaine qui a longtemps poursuivi Parain et qui lui a inspiré des accents si émouvants, c'est le mensonge. »

Certes notre période est plus celle des petites phrases et des flux informationnels, plutôt que des discours construits. *Tweeter* (en français, bavarder, gazouiller, voire jaccasser) n'est pas argumenter.

L'ordre du discours peut être aussi chatoyant que la musique. La narration, l'interprétation ou l'argumentation, par exemple, organisent différemment le discours et la communication. Elles nous aident à nous coordonner pour **converser**, exprimer nos désaccords et nos incertitudes pour **délibérer** ou encore enquêter avec attention, tant aux partenaires de la discussion qu'à toutes les dimensions de l'examen qu'il faut prendre en compte dans le cas de la **considération**. Les conversations sont le plus souvent sautillantes et décousues, passant promptement d'un sujet à un autre. Cependant, elles peuvent être beaucoup plus soutenues et concentrées autour d'un objet. Elles peuvent être plus suivies, que ce soit pour la cohérence thématique comme pour l'attention accordée par chaque partenaire. Les délibérations, lorsqu'elles ont dépassé les échanges communicationnels respectueux, doivent être très structurées puisqu'il s'agit de décider quand des désaccords et des incertitudes existent. Quant à la considération, par sa richesse conceptuelle, nous verrons qu'elle met ensemble des niveaux, des domaines, des aspects de la communication et de la réflexion, individuelle et collective, encore plus riches. Il est d'ailleurs étonnant que jusqu'ici elle n'ait pas trouvé la place qui lui revient, notamment dans la vie politique. Cet ouvrage est un premier pas en ce sens. Elle est plus prometteuse et complète que la délibération. C'est l'un des envers de la considération, le ressentiment, qui menace la vie collective dans nos sociétés complexes et pluralistes.

On pourrait donc, avec Parain et Camus, faire un lien entre, pour eux la nomination des objets et, pour nous, l'ordre du discours et le malheur ou le bonheur de notre monde commun. Si nous y ajoutons les mondes à venir, absents par définition et souvent abstraits, que compose et décompose une bonne partie de la vie politique, l'ordre des discours est un enjeu encore plus essentiel. De ce point de vue, les injonctions réductrices « au concret », « à la vraie vie », « aux vraies gens », mériteraient des oppositions et des mises en question. En effet, une grande partie de ce sur quoi nous nous appuyons pour changer le monde, les rapports à lui et aux humains, concerne le **pas encore advenu** et des concepts abstraits, censés nous guider et, s'il le faut, nous arracher, à la médiocrité présente. Liberté, responsabilité, justice ou encore démocratie en sont des exemples. J'ajoute que les prétendues « vraies gens » qui vivraient une « vraie vie » est aussi problématique qu'insultant pour les autres que ces prétentions non justifiées induisent. Certes, les conditions et les contextes de vie des uns ne sont pas ceux des autres. La richesse des capacités communicationnelles permet précisément de mettre en discussion ces contextes pour qu'ils trament des contextes de vie partagés et, si ce n'est pas de façon intersubjective, au moins par le truchement des institutions et des systèmes.

La citation entière de Camus indique un autre versant du problème de la **communication responsable** condition de la **délibération responsable**, telle qu'elle est envisagée dans cet ouvrage : « L'idée profonde de Parain est une idée d'honnêteté : la critique du langage ne peut éluder ce fait que nos paroles nous engagent et que nous devons leur être fidèles. »

Cet ouvrage n'est pas un traité pour savoir comment bien communiquer et adopter de bonnes pratiques lorsqu'il s'agit de communiquer, qu'on aurait pu intituler : *Comment communiquer en étant performant et éthique ?* Il ne s'agit pas davantage de la seule conformité éthique ou d'un code de déontologie pour communicants. Il va également au-delà de la question de l'engagement de sa parole, selon une ligne paraino-camusienne qui, s'il est utile, peut être insuffisant quand il est mis en cause à bon droit. C'est le cas, fréquent, lorsque l'on doit affronter le conflit entre engagements opposés. La vie politique en est pavée.

### **Conversation, délibération, considération et capacités communicationnelles pour « répondre de »**

Le souci de cet ouvrage est d'abord celui des capacités à « répondre de », une autre façon de parler de la responsabilité, mais pour toutes sortes d'actions et pas simplement l'engagement de sa parole. Or, cette capacité à « répondre de » peut épouser des **cadres** différents. Elle peut être une **conversation**. C'est le terme dont use par exemple le philosophe moral Michael McKenna, qui lie responsabilité et conversation (McKenna 2012). Pour ce rapprochement entre responsabilité et conversation, il reconnaît s'être inspiré de Watson (1987).

Toutefois, ce « répondre de » peut trouver sa place dans une **délibération**, qu'elle soit individuelle, silencieuse ou exposée au risque de la délibération collective. On notera d'ailleurs que les théories de la démocratie délibérative font peu de cas de la tension entre délibération individuelle et délibération collective (Reber 2011e). Quant aux responsabilités impliquées qu'on peut imputer aux différents participants à une délibération, elles n'ont jamais été abordées à ma connaissance.

C'est également le cas des responsabilités des institutions des démocraties complexes qui sont les nôtres, mises en réseau et sous contraintes, qu'il faut pouvoir prendre en compte pour toute délibération.

Les parties délibérantes sont affectées par des responsabilités différentes. La délibération est donc à l'œuvre dans l'esprit des participants à une réflexion et dans leurs échanges, au sein des micro-institutions qui les structurent, et comme système délibératif

macro- et interinstitutionnel. Selon le temps qu'on lui accorde et sa forme, elle peut permettre plus ou moins bien de « répondre de ».

Enfin, la responsabilité pourrait trouver une place au sein d'un autre cadre, celui de la **considération**. Je proposerai donc une nouvelle théorie de la démocratie, à côté de celle déjà célèbre de la délibération, celle de la **démocratie considérative**, pour user d'un terme ancien, ou considérante, ou simplement de la **démocratie de la considération**. Cette dernière est orientée par la considération des personnes conversant ou délibérant, tout comme l'examen « tout bien considéré » de systèmes de responsabilités communs mais différents. La conversation approfondit, la considération permet à la fois l'approfondissement, par l'attention portée à une dimension pour un examen approfondi ou à une personne, mais aussi l'élargissement.

Dans chacun de ces trois cadres, la responsabilité comprise comme « répondre de » peut s'appuyer sur différentes capacités communicationnelles. Elle peut prendre la forme d'une narration, d'une interprétation ou d'une argumentation, sans que ces capacités communicationnelles ne soient exhaustives. Chacune a ses avantages et ses limites. On devra passer souvent par des improvisations puisque la vie humaine n'est pas un théâtre où les répliques sont écrites. Toutefois ces improvisations, comme en musique, requièrent l'intégration *a minima* de certains codes<sup>2</sup>. J'ajoute qu'on aura affaire à de plus ou moins bonnes improvisations. De même, on devra souvent mettre en œuvre une traduction. Le recours aux analogies est lui aussi très fréquent dans les échanges pour comprendre, se faire comprendre, comparer les situations et des solutions (Hofstadter et Sander 2013).

Pourtant, dans les règles des débats publics, c'est souvent le seul appel aux arguments qui est exigé. Or ce choix est arbitraire. Pourquoi fermer la porte aux autres capacités communicationnelles (Reber 2007) ? De plus, l'argumentation est sous-déterminée, quand elle n'est pas du tout explicitée. Je mettrai donc l'argumentation en question, dans le sens où je poserai et tenterai de répondre à des impensés de cette ressource communicationnelle et rhétorique beaucoup plus exigée que présentée. Elle offre d'ailleurs parfois plusieurs options de réponses. Ce n'est pas seulement le problème

---

2. Certes, l'appréciation de leur qualité est complexe et engage une part de subjectivité. Cela dépend notamment des normes esthétiques considérées. De plus, on peut opposer différentes approches, par exemple l'improvisation libre, qui peut s'affranchir des codes, et l'improvisation normée (suivre une grille de jazz par exemple). La connaissance de codes et de normes est donc essentielle. Elle permet un jeu plus riche pour l'improvisation tout en permettant son identification comme relevant d'un certain système. Ce qui fonde la réussite ou la prouesse d'une improvisation, tous systèmes ou toutes approches confondues, est donc complexe et traversé par cette injonction qui pourrait sembler paradoxale : connaître le code et le respecter pour l'enrichir par sa transgression partielle.

des instances qui proposent des délibérations publiques, des praticiens, mais également celui de la plupart des théoriciens de la délibération, et même, comme nous le verrons en détail, d'une des références qui fait autorité en matière de délibération : Jürgen Habermas (Reber 2011b, 2020b). Il exige l'argumentation, mais les développements qu'il nous en donne sont insuffisants et problématiques, quand bien même ses travaux n'attendent pas leur mise en œuvre pour des expériences réelles.

Toutefois, le plus important est qu'en exigeant l'argumentation on va beaucoup trop vite en besogne. Les types de questions posées et les réponses possibles sont tout aussi importants, pour pouvoir se comprendre, avant que de pouvoir s'entendre. Si le conflit a partie liée avec la politique (Simmel 2013), ne faut-il pas arriver d'abord à bien se faire comprendre avant d'argumenter ses désaccords ? C'est encore plus vrai avec des expériences participatives où des citoyens sont tirés au sort pour travailler en convention pendant plusieurs week-ends (Reber 2020a). Le temps pris pour se comprendre est tout aussi long et important que celui de la discussion des désaccords, voire de l'élaboration d'accords. L'une des découvertes de l'observation attentive de débats dits participatifs, qui plus est délibératifs, du type du Grand débat national français, est que les individus n'ont parfois pas d'avis, mais surtout qu'ils n'aiment pas exhiber leurs désaccords en public et, *a fortiori*, sont très empruntés lorsqu'il s'agit de justifier leurs points de vue.

Or les ressources anciennes de la rhétorique ont pris soin de ces difficultés avec la part à accorder aux émotions, à la critique, au jugement et à sa suspension, toutes utiles pour la vie politique dans les sociétés politiques ouvertes. L'homme politique tel que l'envisage Aristote a développé les ressources communicationnelles au gré de la complexification des institutions. Des travaux allant de la psychologie aux sciences cognitives en passant par l'anthropologie redonnent de la plausibilité et sa noblesse à la rhétorique, quand ils ne la redécouvrent pas (Danblon 2013).

Les cadres de la conversation, de la délibération et de la considération, plus ou moins proches de l'une ou l'autre des capacités communicationnelles allant des questions à l'argumentation, doivent donc pouvoir envisager différentes formes de mise en cause et de critiques. En effet, c'est la voie de la critique qu'emprunte la mise en cause de la responsabilité d'autrui. Dans ce cas, l'appel à « répondre de » est souvent écrasé par la critique, qui est une sanction négative, émise souvent sans procès, une sanction sans jugement développé ni justification. Pourtant, nous verrons dans le chapitre 1 plusieurs formes de critiques qui sollicitent des capacités réflexives de plus en plus sophistiquées, selon qu'elles prennent mieux en charge la complexité des problèmes, la capacité à leur répondre, mais avant tout parce qu'elles sont hospitalières aux critiques opposées de par la reconnaissance du pluralisme.

Ceci rejoint des interactions interindividuelles toutes simples où X met en cause la responsabilité d'Y, qui se défend. Au fil de leur conversation, parfois imprécise et décousue, ils peuvent même tour à tour être accusé et accusateur. Ils passent par la délibération au gré des incertitudes et des divers conflits. Ils peuvent aussi parvenir à considérer autrement les problèmes qui sont discutés, changeant de types de considérations et accordant plus de temps à un examen attentif, pour arriver à se considérer autrement, ou encore porter un jugement tout bien considéré. On reconnaîtra, avec ces trois derniers termes, trois sens de la considération : 1) types de motifs, voire de discipline ; 2) examen attentif ; 3) attention portée à quelqu'un. Tout cela sera développé dans le chapitre 6.

Cette suite n'est pas la description des étapes que devrait emprunter toute discussion où des responsabilités sont en cause. Elle veut seulement faire sentir le lien existant entre ces cadres et ce qu'ils permettent chacun pour lui-même. Elle rend compte du choix du titre de cet ouvrage et de son économie.

La concentration sur le problème, certes immense, de la responsabilité a l'avantage de ne pas prêter le flanc à la communication trop confortable qui tourne à vide parce qu'elle vient de nulle part, n'est pas ancrée, contextualisée et n'est attachée à nul agent, fût-il institutionnel. Une discussion sans contrainte, même si elle est souhaitable, notamment si ces contraintes sont la force intimidante, n'est pas souhaitable si personne n'est responsable de rien. En effet, la responsabilité est attachée à toute action. Souvent, en droit par exemple, ce sont des actions passées qui sont mises en cause (Ricoeur 1995). Ce sont des actions ayant causé des dommages qu'il s'agit de réparer. Mais c'est également des actions futures dont il peut s'agir, avec les contrats par exemple.

Plus pratiquement, l'avantage de la solidarité entre action et responsabilité est de pouvoir échapper à la critique exprimée sous la forme populaire : « C'est de la com. » Il faut entendre que rien ne sera fait et que ce qui est dit n'est pas suivi d'actes, quand ce n'est pas du cynisme.

Le lien entre communication et responsabilité est de grande importance pour la vie démocratique. Les demandes de participation ou de délibération qui fleurissent, formes innovantes ou nouvelles exigences à l'égard de la démocratie, passent par la communication. Il suffit qu'un problème politique survienne pour que les débats poussent partout comme des champignons. C'est le cas des conventions européennes, déjà avant le Grand débat national français, et de celles plus amples qui ont commencé à l'automne 2021. Au niveau international, ces expériences pullulent (OCDE 2020)<sup>3</sup>.

---

3. Voir pour un recensement très hétérogène le site Participedia qui compte 1 724 expériences, 333 méthodes dans 134 pays : [www.participedia.net/](http://www.participedia.net/) [Consulté le 11 mars 2021].

Des spécialistes de la délibération plaident pour une reprise plus large de celle-ci (Dryzek *et al.* 2019). Or la communication ne vise pas simplement une description du monde ou les expressions individuelles d'impressions ou de sentiments, elle doit permettre d'exprimer des attentes, de juger, de changer et d'engager à faire.

### **Civictechs à débattre**

La mode est à la participation, en présence réelle ou grâce à des plateformes dédiées qu'on appelle *civictechs*, littéralement des technologies pour la citoyenneté, ou, disons plus modestement, qui permettent d'équiper l'expression de participants parfois très nombreux. Ce sous-titre, comme les annonces avec la mention « prix à débattre », joue sur le fait qu'elles puissent permettre de débattre mais que la façon même dont elles peuvent l'envisager mérite débat. En effet, souvent, ces plateformes recueillent des échanges et des conversations plus ou moins structurés entre citoyens. Cependant, si les modes de participation sont nombreux et très différents, très vite des questions se posent dans des démocraties modernes comportant des populations importantes où la participation de tous en présence réelle n'est tout simplement pas possible. Certes, les technologies d'information et de communication (TIC) permettent de donner accès largement à la participation, voire à l'expression d'individus, mais là aussi les échanges communicationnels butent sur certaines limites. On ne peut pas tout lire, ni même répondre à tout. Certes, des algorithmes peuvent structurer des parties de conversations, ou plus souvent de bavardages sautillants, mais une partie de ceux-ci échappera à ce qu'une conversation en temps réel et en espace partagé permettrait. Participation large et communication approfondie sont donc, à un certain point, antagoniques.

C'est ainsi que le vote contourne cette difficulté, optant pour la participation du grand nombre mais réduisant la communication à très peu, puisqu'on ne peut qu'exprimer une voix, soit sur un objet dans le cas d'une initiative et d'un référendum, soit pour choisir tel ou tel candidat sur une offre plus ou moins limitée selon les modes de scrutin et l'importance comparée des partis. On dit d'ailleurs « accorder sa voix ». Or la voix, bien qu'elle soit un marqueur singulier, est ici homogénéisée, elle perd son timbre ; toutes les voix se valent. Surtout, cette voix comme expression d'un suffrage s'arrête au seuil de la communication.

De plus, les TIC partagent, avec le dispositif de l'isoloir, une forme de mise à part, d'isolement, pour ne pas dire de mise à l'isolement. En effet, l'internaute est seul devant son écran, qui plus est accordant un temps et une attention parfois très limités pour questionner, sanctionner ou répondre. Il voudra parfois exagérer son propos, comme pour lever la malédiction ou simplement la contrainte de la distance. Il échappe aux interrogations et aux mises en cause, voire aux pressions de la discussion réelle et participative. Parmi celles-ci, les émotions qui s'expriment sur des visages.

L'essor des *emoticons*, de plus en plus nombreux, est d'ailleurs significatif de ce besoin d'associer messages et émotions ou sentiments, ce que la rhétorique sait depuis longtemps (Aristote 1959 ; Danblon 2013).

Certes, la technique est toujours ambivalente (Chardel et Reber 2011 ; Chardel *et al.* 2012). On peut estimer qu'au contraire l'écran peut donner accès à des avis qu'une discussion en face à face n'aurait pas permis de rencontrer, ainsi qu'à des informations potentiellement infinies. Quoi qu'il en soit, la plupart des plateformes de type *civictechs* n'ouvrent guère, et de loin, à toutes les capacités communicationnelles. Certes, le passage à des expérimentations supportées par des technologies, ici numériques, a l'avantage d'exiger l'explicitation de ce que l'on souhaite faire et des fonctions associées. Ces choix participent du design institutionnel. Si ces choix sont arrêtés et « inscrits » dans les possibilités techniques, les usages qui en seront faits ne seront pas déterminés. Ils anticipent sur des usages réels, qu'il faut pouvoir analyser. L'analyse devra être comparative pour voir les différences entre échanges en présence réelle ou distants.

Dans les deux cas, les problèmes de temps et d'attention seront essentiels. Si les techniques effacent les distances, elles ne réduisent pas le temps d'attention nécessaire à une communication riche et attentive. L'attention, quand elle est accordée – on n'accorde donc pas que sa voix – est une composante de la *considération*. La présence réelle n'est pas toujours réelle. Sans convoquer toute la tradition phénoménologique qui a bien su saisir l'épaisseur du présent et pris au sérieux la temporalité, on comprend très vite que les présences et les attentions sont variables, étourdies par le flux des informations. Il y a donc beaucoup d'absence dans les *civictechs*.

On peut toutefois s'interroger pour savoir si ces débats, à distance ou en présence réelle, sont à la hauteur des attentes. Pour le savoir, il faudra avoir une idée du « comment débattre ? », et « comment parler ? ». Participer pour quoi faire, avec qui, selon quelles sélections, par tirage au sort, mais surtout selon quelles règles ? C'est plus la question du « comment » participer qui est posée que celle du « pourquoi ».

La délibération n'est pas que la participation. Elle répond déjà aux « pourquoi » et « comment » participer à quelque niveau que ce soit et quelle que soit l'assemblée et ses relations avec d'autres institutions.

Cet ouvrage reprend donc l'analyse des principales inspirations de la théorie de la démocratie délibérative, mais aussi ses points non explorés et problématiques. Si de nombreuses expériences ont été tentées, qui permettent de mieux comprendre comment la délibération se développe, quelles sont les conditions qui la favorisent ou au contraire la restreignent, il est nécessaire de prendre au sérieux les divergences théoriques entre ceux qui y ont contribué et auxquels on se réfère comme autorité. Il s'agit

surtout de Rawls et d’Habermas, qu’on associe trop hâtivement. En effet, sur les problèmes cruciaux du jugement, de la critique rationnelle et des capacités communicationnelles, ils divergent. Si certains délibérativistes les ont classés dans la même famille de pensée, résumant paresseusement leurs divergences à une querelle de famille, nous verrons qu’ils sont souvent très éloignés, et même plus étonnamment, qu’ils ne se comprennent pas, pas plus qu’ils ne réussissent à se convaincre (chapitre 4).

## Les niveaux de la critique selon les questions et les capacités communicationnelles

Les participationnistes convaincus interrogent peu l’intérêt, la volonté, la disponibilité, voire les compétences des citoyens pour entrer dans des discussions réglées au sein de groupes marqués par la diversité et favorisant souvent, si ce n’est le pluralisme, rarement pensé, à tout le moins une pluralité d’avis sur les mêmes problèmes. Or, bon nombre de travaux en sciences politiques quantitatives sont plus que sceptiques, relativement à cette envie citoyenne de participer. Au contraire, ce qu’ils appellent « citoyenneté critique » est une défiance, voire une forme de cynisme face à la démocratie. Certains sondeurs parlent même de « prafisme », pour « plus rien à faire (ou foutre) de la politique » (Teinturier 2017). En France, ils seraient près de 33 %.

Toutefois, on peut imaginer que cette forme de critique n’en soit qu’une part infime, aussi peu solide et étayée que tenace, souvent ne tenant pas compte du pluralisme. La critique comporte bien d’autres aspects. Elle est même au cœur du projet moderne. Pensons au criticisme kantien, au projet démocratique, voire à l’organisation du discours de toute la philosophie dès son avènement. Certaines questions socratiques dans les dialogues platoniciens sont souvent des critiques implicites. Les institutions démocratiques, par leurs lois et leurs différents systèmes, les médias libres, favorisent la critique et le pluralisme, souvent mieux que les individus eux-mêmes (Habermas 1997). C’est vrai également pour les théories qui justifient différents pôles de légitimité de la démocratie (Cunningham 2002). Cette dernière est souvent source de déception car c’est le seul système qui accepte son autocritique. Celle-ci est même inspirée et garantie par les promesses démocratiques (Innerarity 2020).

Nous montrerons dans cet ouvrage que l’aspiration à la participation existe, mais surtout que la critique peut prendre différentes formes. Nous procéderons donc à un premier approfondissement, celui des formes de critiques. Nous verrons également quelle est l’attractivité des traits de l’idéal démocratique, passant de la démocratie des experts au droit à la contestation, sans oublier la délibération. Nous nous appuyerons sur une enquête (chapitre 1). Tout le problème est celui des conditions de la critique et des solutions envisagées. Il nous faudra explorer les distinctions et le chemin qui va de la critique à la rationalité critique pluraliste. Le pluralisme oblige, contrairement à

l'universalisme des Lumières, à envisager cette exigence sur tous les plans, non seulement celui de la politique, mais également ceux de l'éthique et des sciences. Il faut alors prendre en compte les exigences du pluralisme des savoirs et du pluralisme moral (Reber 2013, 2016, 2017). Ce dernier mobilise toute l'attention critique au cœur des difficultés du jugement chez Rawls, sources du [fait du pluralisme raisonnable](#), quand Habermas croit qu'une critique rationnelle est possible. Nous verrons que les solutions de Rawls et d'Habermas ne sont pas convaincantes (chapitres 4 et 5).

Plus fondamentalement, les tenants de la démocratie délibérative, s'ils reconnaissent une part importante jouée par ces auteurs majeurs pour l'élaboration de cette théorie, parfois comme simple légitimation ou argument d'autorité, ne reviennent pas sur les possibilités – ou au contraire les impossibilités – d'une critique rationnelle. Habermas va dans le premier sens, celui de la possibilité sans être convaincant, et Rawls bute sur la difficulté du jugement. La seconde génération de délibérativistes (Bächtiger *et al.* 2018) a estimé que ces auteurs étaient à mettre dans une même famille. Non seulement cela est erroné si on les lit, mais encore plus si on les laisse s'expliquer, puisque nous avons la chance qu'un dialogue (Habermas et Rawls 1997) ait eu lieu entre eux (chapitres 2 à 4). Revenir à ces problèmes non soldés n'est pas un plaisir d'exégète ou de lecteur attentif, mais une discussion nécessaire sur le plan normatif de la philosophie, et plus vitale encore pour les choix de design institutionnels de toutes les formes de participation ou de délibération qui semblent s'imposer aujourd'hui<sup>4</sup>. La qualité attendue doit être exigée, tant pour les lieux de délibération institués de nos démocraties, composés d'élus, que pour les expériences nouvelles, sélectionnant souvent des citoyens tirés au sort. Plus expérimentales, ces dernières expériences entendent parfois [faire mieux](#) que les premières, selon une version forte, [compléter](#) selon une version plus modérée, voire permettre une [démocratie continue](#) et la réalisation de promesses constitutionnelles, par exemple pour la France (Rousseau 2020) : « Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à la formation de la loi » (art. 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

Bon nombre de débats ayant ponctué la transition de la démocratie délibérative sont donc très périphériques par rapport à ces difficultés de la critique rationnelle et du jugement, autant monumentales que décisives : le destin du jugement est lié à celui de la critique. Tous deux sont consubstantiels à la modernité<sup>5</sup> et à la démocratie.

---

4. Les associations et les instituts de conseils sur la participation se multiplient. C'est une bonne nouvelle, mais encore faut-il que les débats qu'ils animent, voire garantissent, soient de qualité.

5. Pour rappel, Kant a intitulé plusieurs de ses ouvrages avec l'expression de « critique de ». Il a soumis à la critique la raison pure, la raison pratique, la faculté de juger et le jugement esthétique. Le jugement lui-même est soumis à la critique. Or il semble que, pour nos problèmes démocratiques, les jugements échappent à cette critique exigeante, en font l'économie, pour se précipiter vers la critique comme seule sanction.

Il faut tenir compte de ces problèmes si l'on se réclame de Rawls et d'Habermas pour justifier ou se hasarder à des expériences avec des citoyens ordinaires réunis en mini-publics, ce que ni l'un ni l'autre n'envisage. Ils pensent même qu'elles sont, si ce n'est impossibles, difficilement envisageables (Reber 2020). Toutefois, rien n'empêche que l'on tente des expériences participatives ou délibératives en mini-publics, ou beaucoup plus foisonnantes, comme le Grand débat national. Il faudra alors voir comment les mises en garde de ces auteurs puissants et les problèmes qu'ils pointent peuvent être pris en charge. Il ne faut pas s'abriter sous leur autorité mal comprise mais, bien au contraire, dans une logique plus expérimentale et pragmatiste, apprendre de ces essais sans se précipiter trop vite vers telle ou telle forme d'institutionnalisation. Tenir philosophie et expérience sociopolitique est en tout cas l'un des paris de cet ouvrage, dont différents types de programmes de recherche entre ces disciplines sont discutés (chapitre 3).

Dans mes précédents ouvrages, j'ai déjà éclairé certaines de ces difficultés. J'ai répondu à ces problèmes philosophiques avec *La délibération des meilleurs des mondes, entre précaution et pluralisme* (Reber 2017b). Dans *La démocratie génétiquement modifiée. Sociologies éthiques de l'évaluation des technologies controversées* (Reber 2011c), j'ai montré que ce qui est bien et juste, l'éthique, est très diversement apprécié. De même, j'ai indiqué que les critères de la qualité d'un bon débat sont essentiellement tournés (Reber 2005a) vers des approches portant sur la qualité des interactions entre participants et très peu – ou au détriment parfois de – sur la qualité du contenu de leurs échanges.

Ici je vais procéder à un deuxième approfondissement, celui des types de capacités communicationnelles attendues. Souvent, l'on exige des participants de fournir des arguments. Paradoxalement, autant cette exigence est assénée, autant elle n'est jamais définie. C'est pire que l'exigence indue dénoncée par William Blake de l'extorsion des arguments<sup>6</sup> (Stengers 1997, p. 93 ; Reber 2005b). De plus, cette capacité doit compter avec d'autres capacités communicationnelles (Reber 2007).

Un troisième approfondissement, remontant plus en amont, questionne des pré-supposés qui semblent aller de soi. Quelles sont les questions que l'on pose, qui sont différentes selon les participants, les capacités communicationnelles, les types d'argumentation (contexte) et les considérations (chapitre 6) ? En effet ces questions peuvent être générales pour fixer les circonstances et le contexte, connues depuis Quintilien

---

6. Repris par Isabelle Stengers : « Maudit soit le politique qui somme l'autre de "s'exprimer comme les autres", de faire valoir les contraintes qu'il veut voir reconnues, et qui, ensuite, écoute les arguments extorqués avec tolérance, pour faire plaisir à celui qui ne se rend même pas compte qu'il est impossible de les prendre en compte comme tels » (Stengers 1997, p. 93).

déjà, avec son hexamètre<sup>7</sup>. On les retrouve même avant dans la *Rhétorique* d'Aristote. On s'en sert encore pour le droit, le journalisme, la littérature, mais également pour les récits de nos conversations, même si cela est implicite. Ces sept questions sont : « qui ? », « quoi ? », « où ? », « quand ? », « comment ? », « combien ? », « pourquoi ? ». La réponse à ces questions permet d'ailleurs d'établir le contexte ! Leur enchaînement est capital pour établir les responsabilités, qu'elles soient juridiques, politiques ou morales. De même, si des rédactions de textes en commun sont attendues des expériences de démocratie délibérative, ces composantes participent à lui donner non seulement de l'ordre mais aussi pour mener l'enquête.

Les questions qui sont traitées dans cet ouvrage – si elles sont parfois abstraites dans leur traitement par l'importance des problèmes théoriques et normatifs qui s'imposent, et si elles vont parfois chercher des solutions très loin dans le passé et dont la pertinence interroge les demi-certitudes ressassées en science politique contemporaine –, ont des incidences pratiques de premier ordre. C'est même l'urgence de certaines situations qui exige celle d'une réflexion qui interroge les fausses bonnes solutions ou les innovations superficielles, floues ou trop hâtives. Les « pourquoi » de la participation et les justifications de son déroulement n'ont souvent que le silence pour réponse.

## La délibération entre philosophie et expériences

Cet ouvrage de philosophie se place avant tout sur le plan de la théorie politique. Il discute de points aveugles de la théorie de la démocratie délibérative, mal fondée, puisque ceux que l'on considère comme les pourvoyeurs ou les cautions de sa fondation, Rawls et Habermas, ne sont pas d'accord entre eux (chapitre 4). Ensuite, il met en lumière des impensés de cette théorie, notamment ses exigences en matière communicationnelle et rhétorique. Il propose, si ce n'est un dépassement, des compléments nécessaires avec la conversation d'un côté et la considération de l'autre, à même de rendre justice aux façons dont on se parle et à la nécessité de systèmes délibératifs au sein desquels des délibérations en assemblée trouvent leur place. Mais il souhaite offrir plus. En effet, ni Rawls ni Habermas ne proposent d'utiliser leurs théories pour des travaux empiriques, tant s'en faut, et qu'il n'en déplaît à ceux qui s'en servent comme cautions. Ces auteurs sont même sévères quant à ces possibilités de délibérations intersubjectives. Tous deux revendiquent même une grande humilité quant à la contribution de la philosophie à la vie démocratique (chapitres 3 et 5). Cet ouvrage met en évidence ces différences et des problèmes qui sont encore à régler sur le plan théorique, pour pouvoir prendre en compte les mises en garde de ces deux auteurs et les limites des solutions qu'ils défendent. Ces mises au point théoriques doivent

---

7. Dans la liste de Quintilien, nous n'avons pas « combien ? ».

favoriser l'inspiration pour une théorie de la démocratie délibérative (TDD) et des expériences qui s'en réclameraient, plus informées, évitant autant que faire se peut les contresens. Toutefois, il n'en reste pas là. Il invite à ne pas avoir peur devant ces difficultés, mais à agir en connaissance de cause. En effet, la demande sociale de plus de délibération est exponentielle, avec les publics les plus variés. Avec une méconnaissance de ces débats théoriques, les offres politiques sont elles aussi toujours plus nombreuses, comme si mentionner le terme de « délibération » avec des publics inhabituels, nimbés du qualificatif de « citoyens », valait comme seule légitimité. Cet ouvrage se veut original également par l'exploitation d'expériences sociopolitiques récentes d'une ampleur inédite. Il s'agit principalement des deux séquences, solidaires mais très différentes, que sont le Grand débat national (2019, que j'abrégérai GDN) et la Convention citoyenne pour le climat (2019-2021) que j'abrégérai C3). Une troisième expérience, la Convention citoyenne d'Occitanie (2020), dans la première région européenne ayant discuté avec ce genre de publics hétérogènes le *Green Deal* européen, sera brièvement évoquée.

Certes la philosophie n'a pas besoin d'expériences, mais quand de tels évènements voulus par des gouvernements voient le jour, pourquoi se priver d'accompagner la réflexion théorique par des expériences ? En effet, même si des preuves empiriques ne peuvent pas remplacer des justifications théoriques, il est intéressant d'évoquer ces cas, d'en présenter certaines caractéristiques et de les considérer. Il est vrai que ces dispositifs complexes, eux-mêmes objets de controverses, n'ont pas été conçus comme des expériences de recherche. La position du philosophe embarqué dans l'analyse ou de tout chercheur-observateur de ces expériences est donc latérale. Il n'en a pas défini le design et reste donc indépendant par rapport à l'organisation. Cette posture complète de façon originale les diverses approches d'expériences et/ou d'analyses de la délibération, que nous aborderons aux chapitres 2 et 3, elles aussi latérales. De plus, un examen attentif permet d'instaurer une discussion à l'aune de débats théoriques, principalement sur la délibération, la conversation ou la considération. Cette dernière trouve encore peu de place dans ce débat. C'est parfois même l'occasion de reconsidérer les propositions théoriques. Ce détour par l'expérience permet de tester la plausibilité de certaines propositions théoriques, de fournir des ressources pour l'analyse de points que les recherches en sciences sociales laissent la plupart du temps de côté (Reber 2011a, 2011c) et, plus intéressant, remet en cause des présupposés, des **comme allant de soi**, qui ne vont pas du tout de soi dans la réalité de l'expérience.

Sous une forme très succincte, de quelques pages, une telle prise en compte de ces expériences conclut chaque chapitre, accompagnée de renvois à des études beaucoup plus fouillées. Ces pages espèrent avoir trouvé le bon équilibre entre la description minimale pour pouvoir comprendre ce dont il s'agit et donner quelques éléments d'analyse en écho aux discussions théoriques bien plus nombreuses au sein

des chapitres. Ce choix a été fait, d'une part, parce que des publications pluridisciplinaires existent, et, d'autre part, parce que ces ajouts à la fin des chapitres ne comportent que quelques pages. Ayant pu consacrer deux ans à l'observation et à l'analyse collective de ces expériences, j'exploiterai donc au fil des chapitres les premières analyses de ces expériences à l'aune de questions théoriques, mais avec le souci d'un retour sur ces théories. Je produirai donc une analyse normative sur le plan théorique, mais également une discussion entre théorie et quelques résultats empiriques (chapitre 3).

Au cœur de ces trois débats amples, distribués sur plusieurs séquences, ont été notamment discutés deux problèmes qui ne sont pas spécifiquement français : d'une part, la démocratie et son évolution préoccupante, et, d'autre part, la transition écologique.

Tout a commencé en France avec une crise symptomatique de difficultés inhérentes à la transition écologique et à la critique. Cette crise dite des Gilets jaunes a commencé en novembre 2018. Cependant, elle est le symptôme des deux autres crises présentées à l'instant : la démocratie et le réchauffement climatique, nécessitant une transition écologique qui se paie au prix de changements de comportements individuels et collectifs radicaux, touchant tous les domaines et à penser sur plusieurs décennies. On pourrait même parler de conversions. La deuxième de ces crises, celle du climat, est d'ailleurs un défi pour la démocratie. Certains voudraient que l'on n'écoute que les experts, ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) par exemple, pour déduire de leurs mises en garde des politiques qui feraient l'économie du débat démocratique. Bien plus modeste et loin de cette forme d'épistémocratie ou de pouvoirs abandonnés aux seuls experts pour des décisions politiques, la décision du gouvernement français d'augmenter la taxe sur le gazole (augmentant de 6,5 centimes d'euros le litre) et l'essence (passant à 2,9 centimes d'euros le litre de plus) a suscité à son insu ce mouvement des Gilets jaunes<sup>8</sup>. Cette hausse a été bloquée ensuite, avec un manque à gagner pour l'État oscillant entre 4 et 6 milliards d'euros. Certes, l'on peut comprendre plus largement cette réaction comme l'expression d'un ras-le-bol fiscal. Grâce aux capacités des réseaux sociaux, principalement Facebook, les Gilets jaunes se sont largement mobilisés sur tout le territoire pour s'opposer à cette hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits

---

8. Je laisse ici de côté la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), qui est une taxe sur cette taxe carbone. Des Gilets jaunes y ont vu une double peine. Elle inclut une composante carbone dont le montant est appelé à augmenter jusqu'en 2030 pour lutter contre le réchauffement climatique. À titre comparatif, la France se situait en 2018 au 8<sup>e</sup> rang des pays de l'Union européenne pour le pourcentage de sa taxe sur les carburants.

énergétiques (TICPE). Cette taxe porte notamment sur les carburants<sup>9</sup> et plus particulièrement le diesel, qui devait s'approcher du prix plus élevé de l'essence, comme c'est le cas dans plusieurs pays de l'Union européenne. À cause de cette crise, les hausses prévues de cette taxe ont été annulées pour 2019-2022. Ces groupes hétérogènes ont porté des revendications, qui l'étaient également, passant du pouvoir d'achat à un référendum d'initiative citoyenne (RIC), exprimé sous diverses modalités, permettant de révoquer des élus par exemple. Transition écologique voulue plus rapide côté gouvernement, *via* l'augmentation régulière d'une taxe carbone, et modification de la démocratie, souhaitée comme plus directe de la part de Gilets jaunes : nous retrouvons les deux sujets au cœur de ces crises. La crise des Gilets jaunes a commencé avec la hausse d'une taxe carbone, la C3 s'est achevée, au moins pour sa première séquence, officielle, avec la remise au chef de l'État en juin 2020 d'un texte de 460 pages, composé de 149 mesures regroupées en familles, assorties pour un grand nombre d'entre elles de transcriptions légistiques, ainsi que de propositions de modification de la Constitution à soumettre au référendum, tout cela pour accélérer la transition écologique. On notera que la taxe carbone sur les carburants répercutée sur les consommateurs est érudée. Ce problème demeure.

La discussion démocratique d'enjeux politiques n'est donc pas restée confinée dans les instances habituelles ou encore dans le giron des expériences de chercheurs et de praticiens, souvent sophistiquées mais méconnues et pour des impacts ténus (Dryzek *et al.* 2019). Si cette tribune pour un public large, soumise par des spécialistes, surtout anglo-saxons, parue dans *Nature*, en appelait à « sortir des marges pour rendre (les pratiques délibératives) plus familières des normes habituelles des pratiques politiques » (Dryzek *et al.* 2019, p. 1146), force est de reconnaître que ce pas a été franchi avec ces expériences françaises de grande ampleur. D'autres expériences internationales comme la *Conférence sur l'avenir de l'Europe* sont en cours (2021-2022) avec, entre autres, un axe environnement et santé. Certes, le chemin de la discussion démocratique vers une réelle délibération est encore long, pas seulement pour les pratiques, mais chez la plupart des théoriciens (Reber 2011a, 2021).

---

9. Les origines de cette taxe sur les produits pétroliers est ancienne puisqu'elles remontent à 1928. Elle existe dans l'Union européenne. Elle est annuelle et fait partie de la loi de finances, votée par le Parlement, modulable selon les régions. Elle est répercutée sur les consommateurs. Je laisse ici de côté le fait que cette taxe est soumise à une autre taxe – taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – de 20 %, et que des exonérations existent (taxis, agriculture, transports aériens et fluviaux, publics, routiers de marchandises pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes). De même, un autre aspect qui fut débattu pendant la crise des Gilets jaunes est la destination de la TICPE, qui constitue une recette publique importante (la cinquième). Elle finance en effet le revenu de solidarité active (RSA), les formations professionnelles, les infrastructures et les réseaux routiers des départements.

Les expériences choisies ici sont pleinement inscrites dans le champ sociopolitique et jouissent d'une grande visibilité publique et internationale. Bien sûr, le personnel politique qui a été chargé de sa mise en place et les animateurs, souvent des entreprises privées, ont des idées normatives quant aux cadres appropriés pour proposer, mener et restituer ce genre d'exercices participatifs, voire délibératifs, inédits sous certains aspects. Pourtant, ils ne sont pas toujours d'accord et la définition de ces cadres est un objet d'étude en soi.

Ce livre s'appuie donc sur ces expériences récentes<sup>10</sup>. Le GDN a comporté plus de 10 000 réunions d'initiatives locales ayant réuni en moyenne une soixantaine de personnes. La seconde, à l'initiative<sup>11</sup> du président de la République française, a permis à 150 citoyens tirés au sort d'élaborer 149 mesures en dix-sept mois, avec une promesse de l'exécutif de transmettre celles-ci « sans filtres » aux diverses voies de décision institutionnelles prévues par la Constitution.

Si bon nombre d'expériences issues de projets de recherche ou de ce qui relève de la démocratie locale (Morio 2019) n'ont que peu d'impact et sont parfois inconnues des responsables politiques, personne parmi eux ne peut dire qu'il n'a pas entendu parler du GDN ou de la C3 jusqu'au plus haut niveau de décision ; d'ailleurs la mission de l'organisation du GDN a été dévolue à deux membres du gouvernement, au ministre de la Cohésion sociale et des territoires et à la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire. Pour ce qui est de la C3, 20 % des Français en ont entendu parler<sup>12</sup>.

Jusqu'ici, ces expériences participatives ou délibératives ont rarement connu la publicité que méritait leur nouveauté et surtout ce que l'on pouvait apprendre d'elles pour la vie démocratique et son amélioration. Qui a entendu parler d'une expérience comme *World Wide Views*<sup>13</sup> ? Pourtant, elle a réuni plus de 10 000 citoyens de 76 pays sur un sujet aussi important que la lutte contre le réchauffement climatique, en vue de la COP21 de 2015. Qui a entendu parler des nombreuses conventions de citoyens dans les pays européens (Gomez-Bassac et Herbillon 2017) ? Certes, des cas comme les assemblées en Irlande, la rédaction d'une constitution – non mise en œuvre – en Islande, ou même les cas de participation citoyenne en Oregon ou, plus méconnue,

---

10. À eux deux, GDN et C3, ces expériences ont coûté plus de 17 millions d'euros.

11. Pour une restitution plus longue voir (Reber 2020a). Pour une première présentation des résultats du groupe d'observateurs de la C3, dont je suis membre actif, voir (Courant et Reber à paraître).

12. Voir le sondage réalisé et analysé dans une note (Fabre *et al.* 2020).

13. Voir : [www.wvviews.org/](http://www.wvviews.org/).

en Alberta<sup>14</sup>, ont donné plus de visibilité à des expériences participatives. On parle même de « vague » délibérative (OCDE 2020).

Annoncé à la fin de l'année 2018 dans le contexte de la crise dite des Gilets jaunes, le Grand débat national a permis de franchir un pas important vers une participation beaucoup plus large, foisonnante, sur des échelles allant du niveau local à une échelle nationale, voire pour certaines rencontres jusqu'à la scène internationale. Le GDN a associé tous les niveaux de décisions, du maire au président de la République. Il s'agit d'une expérience sans précédent qui s'est déroulée dans des conditions sans doute trop rapides, parfois improvisées, donnant à voir une constellation de débats. Ceux-ci ont été accompagnés de recueils de réponses individuelles sur une plateforme. Le Premier ministre d'alors, Édouard Philippe, a revendiqué le qualificatif de « foisonnant », afin que le plus grand nombre de personnes et les publics les plus variés puissent avoir accès à ce débat. Ce foisonnement rendant l'analyse approfondie impossible à cause des durées très courtes allant de sa mise en place à sa « conclusion », conjuguées à la grande quantité de lieux et de types de contributions hétérogènes, pourrait être potentiellement un système délibératif « à la française », pour marquer ces conditions de hâte ou d'impréparation, selon le point de vue que l'on adopte pour cette expérience hors du commun. On est loin par le foisonnement d'un jardin « à la française » ; les liens entre les lieux par exemple n'ont pas pu être bien coordonnés, comme les formes de ces jardins très géométriques où tout est pensé. Pourtant, tous les ingrédients étaient là pour dépasser les expériences de mini-publics confinés, avec les limites des expériences de laboratoire comparées à celles de plein champ, et avec les précautions d'usage qui s'imposent avec cette analogie.

Sans que les objectifs de ce débat n'aient été clairs ou formulés, la forme très vague de sa qualification a été celle de « délibération ». Nous verrons dans les conclusions des chapitres que cette délibération reste très approximative, même dans les limites des définitions théoriques de celle-ci, que nous mettrons également en évidence en essayant d'y répondre.

Ces problèmes ne sont donc pas seulement ceux de la France et de son Grand débat national ou de sa Convention citoyenne pour le climat, mais ceux de la participation et de la délibération dans tous les systèmes politiques qui les permettent et les promeuvent, et au premier chef des États démocratiques. Il ne s'agit pas simplement de la rencontre de l'innovation et de la recherche responsables (IRR) et de la délibération ainsi que ses conceptions politiques sous la forme de la théorie de la démocratie délibérative, mais plus largement du problème crucial du partage des responsabilités,

---

14. Voir l'excellent ouvrage de Kahane *et al.* (2014) qui relate des délibérations citoyennes, mises en place par des universitaires spécialistes de la délibération, menées en Alberta sur la lutte contre le réchauffement climatique.

communes et différentes, face à des choix technologiques qui participeront à la configuration du futur de nos sociétés, ou de façon plus dramatique encore à ce partage des responsabilités dans la transition écologique, dont les dix prochaines années seront déterminantes.

Certes, on pourra prétendre qu'avant d'institutionnaliser des expériences de participation citoyenne comme celle du GDN ou de la C3, il faut pouvoir les essayer, les tester et les évaluer. Or, comme c'est souvent le cas en France, certains se précipitent vers l'institutionnalisation sans évaluation de l'expérience ou la création de nouvelles lois, comme ce fut le cas avec la loi Leonetti, à l'issue des premiers États généraux de la bioéthique (Reber 2010). À la décharge du GDN et de la C3, plusieurs organisateurs ont fait en sorte que des chercheurs puissent, sinon évaluer, du moins observer ces deux expériences jumelles<sup>15</sup>.

Avec le GDN, malgré sa richesse, très peu d'enseignements ont été tirés<sup>16</sup>. Il est vrai que cette expérience était plus foisonnante, avec des modes de recueil de propositions et de discussions plus variés, l'implication de publics bien plus nombreux avec une palette d'expertises et de responsabilités plus large, menée au pas de course et tous azimuts, sur une durée bien plus courte que la C3. Le GDN aurait exigé la mobilisation de moyens de recherche beaucoup plus importants. Or les chercheurs qui l'ont observé, même partiellement, sont beaucoup moins nombreux que ceux de la C3 et presque rien n'a été publié.

---

15. Dans le cas du GDN, les garants ont exigé une mise à disposition des ressources. Le comité de gouvernance de la C3 a lancé un appel à déclaration d'intérêt aux chercheurs. Ceux-ci, une trentaine, ont pu assister à une très large partie du processus en allant jusqu'à l'enregistrement des travaux, à l'exception de quelques séquences, ainsi que des moments d'interactions avec les citoyens. Leurs questionnaires ont dû être validés par le comité de gouvernance. Les observateurs ont dû signer une charte, portant notamment sur leur indépendance et leur non-interférence dans le processus.

16. Voir l'excellent article de (Moro et Buge 2019) et les six articles parus dans les *Archives de philosophie du droit* (Reber 2020a).